

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **14 décembre 2020** à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège	#1	-	Linda	Bouchard
Siège	#2	-	Renald	Béliveau
Siège	#4	-	Réal	Cameron
Siège	#5	-	Réjean	Boulanger
Siège	#6	-	Rachelle	Audet

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Le poste #3 vacant.

Formant quorum sous la présidence du maire, Mario Lachance. Simone Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

L'Estrie est passée en zone rouge depuis le 12 novembre 2020. La présence du public aux séances du conseil est interdite. La séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway sera enregistrée. Un enregistrement audio sera mis sur le site web de la municipalité.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET  
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 8 décembre 2020 et un avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de convocation de la séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

**2020-12-277**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tout le monde confirme avoir reçu une copie.

Il est : Proposé par Renald Béliveau  
Appuyé par Réal Cameron

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-12-278**

**3 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2021**

ATTENDU la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2021, ce document étant annexé et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

Il est : Proposé par Renald Béliveau  
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil de la Municipalité de Stornoway, adopte le budget de l'exercice financiers de 2021 prévoyant;

- Des revenus de 1 031 460 \$
- Des dépenses de 954 335 \$
- Un excédent d'opérations avant conciliation à des fins fiscales de 77 125 \$
- Les affectations financières suivantes :
  - 10 337 \$ à un fonds réservé (Fonds de roulement)
  - 66 788 \$ aux dépenses d'immobilisation de l'exercice 2021

Les prévisions budgétaires 2021 seront insérées dans la prochaine édition du journal municipal Le Bavard et elles seront distribuées à chaque porte dans la Municipalité de Stornoway.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

À cause de la pandémie mondiale, la séance est à huis clos. La séance est enregistrée en audio et sera mis sur le site web ainsi que les prévisions budgétaires 2021.

#### **2020-12-279 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Renald Béliveau et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 19 h 35.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

**Mario Lachance,**  
Maire

---

**Simone Grenier,**  
Directrice générale  
et secrétaire administrative

Je, Mario Lachance, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.